

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 20 novembre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 19 novembre 2018

2018 DILT 8 Versement d'une indemnité pour les dommages causés sur le véhicule d'un particulier assuré à la Garantie Mutuelle des Fonctionnaires (GMF).

Mme Véronique LEVIEUX, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-21, L 2511-1 et suivant ;

Vu le projet de délibération en date du 30 octobre 2018, par lequel Madame la Maire de Paris sollicite l'autorisation de signer un protocole d'accord transactionnel avec la compagnie d'assurance la GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES (GMF) pour le compte de Monsieur X ;

Vu le projet de protocole d'accord transactionnel établi entre les parties afin d'arrêter les concessions réciproques de chacune d'entre elles et de mettre fin aux conséquences de ce sinistre ;

Sur le rapport présenté par Madame Véronique LEVIEUX au nom de la 1ère commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer un protocole d'accord transactionnel avec la société d'assurances LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES (GMF), assureur de Monsieur X afin de verser une indemnité financière exceptionnelle pour les travaux de réparation du véhicule de marque TOYOTA immatriculé AT 253 HS assuré au nom de Monsieur X suite aux dommages causés par la chute du mécanisme d'un store extérieur de l'immeuble Morland.

Article 2 : La dépense sera constatée à la fonction P02001, chapitre 65, nature 6588 autres charges diverses de gestion courante, pour un montant de 3 244,97 € TTC.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO